

## REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE

## COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23	L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Thierry DILLESEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH, et Valérie CHANUT <b>Absents :</b> Jean Pierre COMBLET, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, <b>Pouvoirs :</b> Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Marie ISSARTIAL), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Christophe CUOQ (pouvoir donné à Claire RENOUPREZ), Véronique PROT (pouvoir donné à Dominique REGNIER)
	<b>Secrétaire de séance :</b> Françoise ROUBIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2024  
N°2024-028****OBJET : Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP) – réhabilitation salle de sports Jean de Pascal**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de réhabilitation de la salle des sports Jean de Pascal

**Le conseil municipal,  
Madame Catherine STARON, Maire, entendue  
A l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE**

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de réhabilitation de la salle des sports Jean de Pascal ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 850 080.00€ € TTC

CP année 2024 : 87 708.00 €

CP année 2025 : 762 372.00 €

- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024

La présente délibération fera l'objet d'une publication et d'un affichage en mairie

Publiée le 16.04.2024  
Pour extrait certifié conforme,

Pour Françoise ROUBIN  
Secrétaire

Catherine STARON  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
069-216902684-20240411-2024-028-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024